

Groupe de travail départemental sur l'évaluation d'école
IA 35
13 septembre (IEN), 16 septembre 2011 (Directeurs associés).

Relevé de conclusions

Une évaluation d'école se fonde sur l'observation d'une politique globale et non sur l'addition d'actes individuels.

1. Une procédure en 6 temps :

- Un questionnaire préalable
 - A. Centré sur le parcours de l'élève, avec un regard particulier sur ce qui est fait dans l'école en termes de personnalisation, de responsabilisation et d'ouverture (dynamique du projet académique).
 - B. Les données recueillies lors de l'élaboration de l'état des lieux en vue de la construction du projet d'école 2011–2015 nourriront cette réflexion (fluidité des parcours, résultats aux évaluations,...).
- Conseil des maîtres préparatoire sous la responsabilité du directeur. Explication des enjeux de la procédure, du calendrier. Pour définir avec l'équipe pédagogique les observables d'évaluation (ex : observation d'une discipline spécifique, d'un axe du projet d'école, d'un travail particulier de cycle, de l'aide personnalisée, etc.) en fonction du questionnaire préparatoire complété.
- Les inspections et les entretiens individuels réalisés par l'IEN.
 - inspectables : inspection individuelle, entretien sur la séance observée suivi d'un court entretien sur les observables de l'école
 - non inspectables : entretien sur les observables de l'école
- Rédaction d'un rapport d'évaluation d'école.
- Conseil des maîtres intermédiaire pour la restitution orale des observations et propositions de perspectives d'évolution.
- Conseil des maîtres final sous la responsabilité du directeur (en l'absence de l'IEN, présence possible du CPC). L'équipe sélectionne les domaines qu'elle souhaite développer en fonction de la liste de suggestions émises et fait parvenir à l'IEN le relevé de conclusions de ce conseil des maîtres.

Une évaluation d'école n'est pas notée mais fait l'objet d'un rapport écrit qui est signé par l'Inspecteur d'Académie puis le directeur. Il est conservé à l'école et versé au dossier professionnel de chaque enseignant.

2. Latitude de l'IEN

Une flexibilité doit être laissée pour proposer des réponses particulières en fonction des enjeux de l'évaluation. A ce titre, l'IEN peut choisir une stratégie d'évaluation par cycle. La possibilité de travailler par binôme d'IEN permet de condenser la durée de l'opération. Dans ce cas, il convient de se mettre d'accord sur les enjeux et les observables. Cette mutualisation implique un temps de concertation conséquent.

3. Les CPC.

Si leur expertise peut être mobilisée en amont (à la demande de l'équipe d'école), elle semble davantage pertinente en aval de l'évaluation, en accompagnement des équipes pour la mise en œuvre pédagogique des axes de progrès dans les classes. Leur participation au cours du conseil des maîtres intermédiaire est souhaitable.

4. Le directeur.

Interlocuteur de l'IEN, garant du fonctionnement du protocole au sein de l'école, le directeur assure la coordination, la collecte de données, analyse avec l'équipe et rend compte au fur et à mesure de l'évolution de la réflexion. Il conduit la mise en œuvre des axes de progrès.

5. Le choix des écoles

La charge des inspections individuelles impose une grande efficacité. Le choix des écoles peut se faire soit par la présence d'enseignants à inspecter soit par une étude en urgence en lien avec une situation particulière soit en focalisant sur les écoles prioritaires du contrat d'objectifs. En tout état de cause une évaluation d'école se fonde sur l'observation d'une politique globale et non sur l'addition d'actes individuels.

6. Le rapport au temps.

L'action s'étend sur une période qui ne devrait pas excéder un mois. Le calendrier et les modalités sont explicités lors du conseil préparatoire.

7. La complémentarité avec les entretiens de projet d'école.

Les IEN pourront se saisir de la possibilité offerte cette année de s'appuyer sur la réécriture des projets d'école en utilisant le diagnostic réalisé à cette occasion (tableau de bord d'école).

8. Objectif.

Une à deux évaluations d'école par circonscription, avec la première si possible dans la seconde partie du premier trimestre (dernière phase de construction du projet d'école 2011 - 2015).